

DIRECTIVES DU FOUNDERS CLUB PAR PAYS

L'objectif du programme Founders Club de dōTERRA est d'identifier et de récompenser les Conseillers Bien-Être leaders qui jouent un rôle prépondérant dans l'ouverture, le développement et la croissance constante et durable d'une région.

Les directives suivantes concernent le Founders Club du pays ou du groupement de pays pour la zone EMEA.

- Une fois qu'un Conseiller Bien-Être se qualifie pendant 3 mois consécutifs, il est considéré comme fondateur éligible du pays ou du groupement de pays concerné. Un fondateur éligible doit remplir toutes les conditions du rang Gold pendant 10 mois sur 12 de l'année calendaire pour pouvoir prétendre à la réserve de primes du Founders Club de son pays. Pour les rangs Platinum et Diamond, il s'agit de remplir toutes les conditions pendant 9 mois sur 12. Veuillez consulter la politique du Founders Club ci-dessous pour des exemples spécifiques concernant le délai pour atteindre les conditions des trois mois consécutifs sur une année calendaire.
- **CONDITION POUR LE RANG GOLD** (consulter le tableau ci-dessous par pays ou groupement de pays)
Un Conseiller Bien-Être doit atteindre le rang Gold pour devenir fondateur et disposer d'au moins 3 membres de rang Premier parrainés personnellement dans le pays ou le groupement de pays avec un volume dépassant 5 000 OV pour chaque membre. Un Conseiller Bien-Être peut également disposer d'autres branches qui lui permettent de se qualifier comme Gold mais il doit avoir parrainé personnellement 3 de ces membres de rang Premier dans le pays ou groupement de pays et dépasser 5 000 OV pour chaque membre pour se qualifier. Le volume sera vérifié au niveau Executive.
- **CONDITION POUR LE RANG PLATINUM** (consulter le tableau ci-dessous par pays ou groupement de pays)
Un Conseiller Bien-Être doit atteindre le rang de Platinum pour devenir fondateur et disposer d'au moins 3 membres de rang Silver parrainés personnellement dans le pays ou le groupe de pays avec un volume dépassant 9 000 OV pour chaque membre. Un Conseiller Bien-Être peut également disposer d'autres membres qui lui permettent de se qualifier comme Platinum mais il doit avoir parrainé personnellement 3 de ces membres dans le pays ou le groupement de pays et dépasser 9 000 OV pour chaque membre pour se qualifier. Le volume sera vérifié au niveau Elite.
- **CONDITION POUR LE RANG DIAMOND** (consulter le tableau ci-dessous par pays ou groupement de pays)
Un Conseiller Bien-Être doit atteindre le rang de Diamond pour devenir fondateur et disposer d'au moins 4 membres de rang Silver parrainés personnellement dans le pays ou le groupe de pays avec un volume dépassant 9 000 OV pour chaque membre. Un Conseiller Bien-Être peut également disposer d'autres branches qui lui permettent de se qualifier comme Diamond mais il doit avoir parrainé personnellement 4 de ces membres dans le pays ou le groupement de pays et dépasser 9 000 OV pour chaque membres pour se qualifier. Le volume sera vérifié au niveau Elite.
- Les Founders reçoivent une part de la réserve du Founders Club du pays ou groupement de pays La réserve est composée de 0,5 % du total du volume commissionnable de l'année calendaire qualifiante, partagée selon le nombre de postes de Founders. Veuillez consulter le tableau ci-dessous.
- Une fois tous les postes de Fondateurs pourvus dans chaque pays ou groupement de pays, le Founders Club sera clos pour cette zone (consulter le tableau ci-dessous pour connaître le nombre de postes disponibles par pays ou groupement de pays).

Pays ou groupement de pays	Nombre de postes de Founders par pays ou Groupe de pays	Condition de rang par pays	Date d'ouverture
Lituanie [CLOS] Estonie [CLOS] Lettonie [CLOS]	5	Gold	1-juin-17
Bulgarie [CLOS] Moldavie (GAC) [CLOS] Roumanie [CLOS]	10	Gold	1-sept-17
Grèce Chypre Malte	7	Gold	1-juin-17
République tchèque Slovaquie	10	Platinum	1-juin-17
Hongrie [CLOS]	5	Gold	1-juin-17
Bosnie et Herzégovine (GAC) Croatie Slovénie	5	Platinum	1-sept-17
Pologne	10	Gold	1-juin-17
Autriche [CLOS]	5	Diamond	1-juin-17
Belgique Luxembourg	7	Gold	1-juin-17
Suisse Liechtenstein	5	Diamond	1-juin-17
France Andorre Monaco	15	Gold	1-juin-17
Allemagne	17	Diamond	1-juin-17
Irlande	5	Platinum	1-juin-17
Italie [CLOS]	15	Gold	1-juin-17
Pays-Bas	7	Diamond	1-juin-17
Islande Danemark Finlande Norvège Suède	10	Platinum	1-juin-17
Portugal [CLOS]	5	Gold	1-juin-17
Espagne	10	Gold	1-juin-17
Royaume-Uni	15	Diamond	1-juin-17
Israël [CLOS]	5	Gold	1-juin-17
Russie [CLOS]	30	Gold	1-Jan-20
Afrique du Sud	20	Gold	1-Jan-19

POLITIQUE DU FOUNDERS CLUB

- Pour tout pays ou groupement de pays, dōTERRA peut imposer à sa seule discrétion et à n'importe quel moment d'autres conditions relatives au Founders Club pour être éligible au titre de fondateur. Cela peut inclure, sans s'y limiter, des conditions de progression constante ou *des conditions de performance* comme celle d'atteindre la prime Power of 3 ou exiger qu'un fondateur prouve son activité dans le pays ou groupement de pays concerné. On entend par « être actif » le fait de répondre à ces exigences: : parrainer et inscrire personnellement et faire évoluer des personnes au sein du pays ou groupement de pays, organiser des réunions au sein du marché ou participer à des événements du marché.
- Le fondateur doit être la personne qui crée le compte de Conseiller Bien-Être potentiellement éligible. Les comptes de Conseiller Bien-Être créés par un proche ou un ami au nom d'une personne tierce ne sont pas éligibles.
- Un Conseiller Bien-Être peut seulement être éligible à un poste de fondateur s'il s'est qualifié par l'intermédiaire d'un volume qu'il peut prouver. L'utilisation du moyen de paiement d'un Conseiller Bien-Être sur plusieurs comptes doit être démontrée comme concernant des bons de commande pour des personnes autres que le Conseiller Bien-Être lui-même, Il est nécessaire d'apporter la preuve que le Conseiller Bien-Être a été remboursé par le destinataire.
- Il est interdit de détenir plus d'un poste de fondateur pour chaque pays ou groupement de pays. L'adhésion au Founders Club récompense *l'investissement individuel et personnel*. Toutefois, un Conseiller Bien-Être peut être éligible à un poste de fondateur dans chaque pays individuel ou groupement de pays lorsqu'un Founders Club y est établi.
- Un fondateur devant conserver sa qualification pendant 10 mois sur 12 pour chaque année calendaire pour le rang Gold (9 mois sur 12 pour les rangs Platinum et Diamond), ce qui suit s'applique également :
 - Pour la première année de qualification, les 3 mois consécutifs permettant à un fondateur d'être éligible comptent également pour les conditions de conservation du poste pour l'année calendaire. Si les 3 premiers mois de l'année de qualification sont les mois d'octobre, novembre et décembre, le fondateur sera éligible à la prime du Founders Club de cette année-là. Consultez ci-dessous le graphique « Nombre total de mois de grâce restants » à titre d'exemple.

TOTAL DES MOIS DE GRÂCE RESTANTS

Rang qualifiant	Vous qualifier* en tant que fondateur d'ici :			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre
GOLD	2	1	0	0
PLATINUM	3	2	1	0
DIAMOND	3	2	1	0

*Le Conseiller Bien-Être doit atteindre le rang pendant trois mois consécutifs pour être éligible.

- Les conditions relatives à la conservation du poste de fondateur sont remises à zéro au début de chaque année calendaire.
- CONDITIONS DE PROGRESSION CONSTANTE : Il est attendu de chaque fondateur qu'il continue à développer son organisation dōTERRA et aide les autres à faire de même. Lorsqu'un pays ou groupement de pays se développe et s'établit, il est attendu des membres de ce Founders Club qu'ils continuent à évoluer et se développer également. Comme mentionné ci-dessus, des conditions de progression constante peuvent être annoncées et entrer en vigueur à n'importe quel moment pour les fondateurs d'un pays ou groupement de pays. Les conditions peuvent différer selon le pays ou le groupement de pays.
- Le compte de Conseiller Bien-Être d'un fondateur éligible doit être en règle avec dōTERRA. Le non-respect des politiques ou des procédures, ainsi que tout comportement commercial contraire à l'éthique doit être résolu à la satisfaction de dōTERRA. Dans de tels cas, dōTERRA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de retarder indéfiniment ou de différer les paiements du Founders Club pour un fondateur autrement éligible jusqu'à ce que son compte soit à nouveau en règle.